



BULLETIN DU PLAIDOYER De L'EAFF
(NUMERO 1, 2010)

BULLETIN DU PLAIDOYER DE L'EAFF (NUMERO 1,

NUMERO 1, 2010

LA VOIX DES AGRICULTEURS EN AFRIQUE ORIENTALE

EAFF RECOIT LE STATUT D'OBSERVATEUR DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE

Le 26 mars 2010, le secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'est (EAC) a accordé le statut d'observateur à l'EAFF lors de la 20e réunion du Conseil des ministres de l'EAC. Dans une notification officielle, l'Adjoint au Secrétaire Général, le Dr. Julius Rotich a souligné l'importance de ce statut. En tant qu'observateur, l'organisation a droit de participer aux réunions spécifiques du Conseil des ministres et celles des autres orga-



(Photo à gauche) Le Président de l'EAFF, M. Philip Kiroo (à droite), serre la main de Hon. Mohamed Aboud (à gauche), le Ministre tanzanien chargé des affaires de l'EAC lors du 2e Congrès des agriculteurs tenu à Arusha en Tanzanie en 2009.

nes et institutions de l'EAC suite à une invitation. L'EAFF croit que ce nouveau statut est un atout important étant donné son rôle de plaidoyer au niveau régional. Les agriculteurs dans la région auront désormais l'assurance

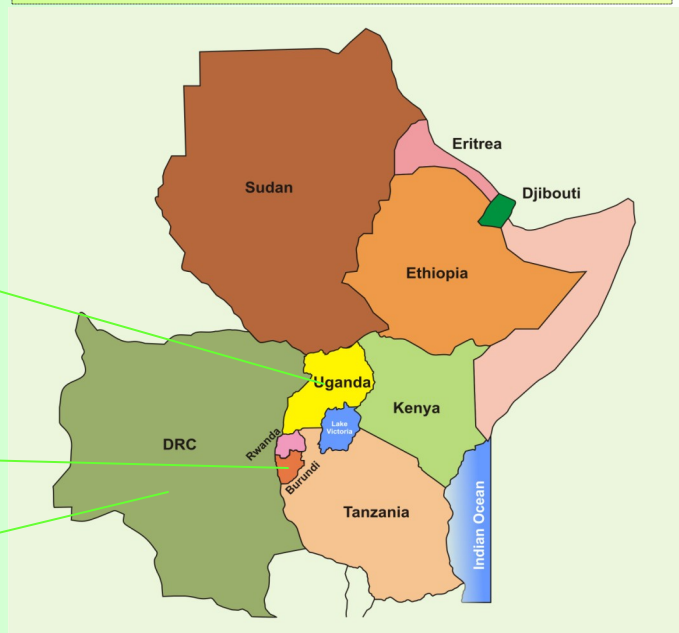
d'une représentation officielle au sein de l'EAC.

Les résultats de la 20e réunion du Conseil des ministres étaient le fruit de l'effort concerté de la part du secrétariat de l'EAFF et de ses membres depuis l'an 2005. suite page 2.

RESUME DU CONTENU DE CE NUMERO

AU NIVEAU REGIONAL: LE PARCOURS DE L'EAFF VERS LE STATUT D'OBSERVATEUR	2
L'UGANDA: COMMUNIQUE DE L'ALLIANCE DES COOPERATIFS OUGANDAIS	2
AU NIVEAU REGIONAL: LES DISCUSSIONS DE L'EAFF A PROPOS DE LA POLITIQUE SUR LES COOP-	3
LE BURUNDI: L'ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS AVEC LE GOUVERNEMENT REGIONAL, CEPGL	4
RDC: LA DISCUSSION DE LA FOPAC AVEC LES PARLEMENTAIRES	4

Les actualités régionales



LE PARCOURS DE L'E AFF VERS LE STATUT D'OBSERVATEUR

La première fois que l'E AFF a exprimé son désir d'obtenir le statut d'observateur était le 24 février 2005, après avoir reçu une communication initiale du Conseil des Ministres. La demande a été rejetée puisque les membres de l'organisation n'étaient pas officiellement enregistrés dans leurs pays respectifs. Après avoir rempli cette condition, l'E AFF a soumis une deuxième demande le 30 Mai 2007. Cette demande a été également rejetée. En avril 2008, l'E AFF a envoyé une délégation des leaders des agriculteurs ayant à sa tête l'ancien Vice Président, M. Chebet Maikut à Arusha pour rencontrer le Secrétaire Général de l'EAC, l'Ambassadeur Juma Mwapachu.

La réunion avec l'Ambassadeur Mwapachu a recommandé que l'E AFF tente de formaliser ses rapports avec l'EAC en signant un accord. Ce dernier fut signé en août 2008. Peu après, le 16 Septembre 2008, E AFF a soumis la troisième demande. Le Conseil des ministres a présenté cette demande mais la prise d'une décision a été reportée pour permettre aux ministres de poursuivre de plus amples discussions avec les ministères de l'agriculture. Le Conseil voulait que les ministres ratifie le statut des différentes organisations paysannes.

Le Président et le PDG de l'E AFF ont écrit des lettres aux leaders des organisation membres pour leur tenir au courant du progrès du dossier. Le Conseil administratif

de l'E AFF a demandé aux leaders dans les pays de faire du lobby auprès de leur ministères respectifs. Ensuite, l'E AFF a organisé le deuxième congrès régional pour les agriculteurs à Arusha, le siège du secrétariat de l'EAC. Le ministre tanzanien chargé des affaires de l'EAC et le Directeur du Département des secteurs de production au secrétariat de l'EAC, Dr. N. Weggoro ont participé à ce congrès. Le Président de l'E AFF a parlé éloquemment de la demande de l'E AFF. Suite à ce discours, le ministre a chargé le Dr. Weggoro de traiter la question pour assurer que ce statut est accordé à l'E AFF.

Entre temps, le Secrétariat de l'EAC a régulièrement invite l'E AFF à de nombreuses réunions sur la politique



Les actualites de l'E AFF

La National Union of Coffee Agribusinesses and Farm Enterprises (NUCAFE)

, une association nationale des agriculteurs de café en Ouganda est devenue membre de l'E AFF. NUCAFE a 125 organisations membres soit 100.000 membres individuels.

Pour des renseignements concernant NUCAFE, veuillez contacter:

M. Joseph Nkandu, Sec. Exécutif.

Hon. Gerald Sendaula, President

Tel: +256 414 236199

E-mail: nucafe@nucafe.org

E-mail: Joseph.nkandu@nucafe.org

Site Web: www.nucafe.org

L' OUGANDA: COMMUNIQUE DE L' ALLIANCE DES COOPERATIFS DE

Alliance des coopératifs ougandais (UCA) est l'organisme qui chapeaute les coopératifs en Ouganda. Avec ses plus de 500,000 membres individuels, l'UCA se transforme rapidement en une voix formidable pour le mouvement des coopératifs en Ouganda. Pendant le premier trimestre de 2010, l'UCA s'est engagé dans plusieurs activités de plaidoyer telles que:

Le crédit pour les agriculteurs
Depuis longtemps, le secteur

de financement dans la région considère l'agriculture et l'exploitation paysanne comme risqué. Ainsi, le crédit disponible aux petits exploitants est soit difficile à accéder soit trop cher ou encore trop cher et inaccessible. Actuellement l'UCA est en train de négocier avec le Microfinance Support Centre (MSC), une agence sous le ministère de finance et la planification économique pour rendre disponible le crédit aux petits exploitants

Pour cent par an équivalent à la moitié du taux d'intérêt actuel dans le marché.

La révision de la loi ougandaise sur les coopératifs

L'UCA et le ministère de tourisme, de commerce et industrie sont activement engagés dans la révision de la loi sur les coopératifs. Ces révisions se font depuis plusieurs années mais lentement. L'UCA préfère que le gouvernement participe moins activement dans la



des incitations économiques directes pour les coopératifs. La loi révisée attend l'assentiment du Conseil des ministres et un comité sera composé pour accélérer cette démarche. L'UCA a nommé son secrétaire exécutif, M Leonard Msemakweli comme membre de ce comité.

DISCUSSIONS DE L'E.A.F.F. SUR LA POLITIQUE DES COOPERATIFS A Nairobi

Les coopératifs sont les seules formes des organisations paysannes qui sont gouvernées par une loi spécifique. En Afrique orientale, le mouvement des coopératifs date du début du 20e siècle:— en 1913 en Ouganda, et en 1908 au Kenya. La législation dans ces pays a évolué considérablement pendant les dernières 100 ans étant donné les développements économiques et politiques dans la région. Suite à l'introduction de l'intégration régionale, l'E.A.F.F. a reconnu que cette région aura besoin d'une politique uniforme sur les coopératifs à partir de laquelle la législation appropriée pourra se formuler. Sur cette base, l'E.A.F.F. a organisé un atelier pour analyser et comparer la loi sur les coopératifs au Kenya, en Ouganda et en Éthiopie.



(toutes ces organisations sont membres de l'E.A.F.F.), l'Alliance internationale des coopératifs, la Fédération nationale des agriculteurs en Ouganda, le ministère kenyan des coopératifs et le Principal coopératif de la Hongrie- Galgafarm. Après avoir identifié les principales lacunes dans la loi ougandaise et celle du Kenya, les participants ont recommandé

le mouvement; promouvoir le professionnalisme au sein des coopératifs en termes de gouvernance, la pratique comptable et la gestion; définir le rôle des coopératifs — la facilitation par opposition au business; la prévention de l'enregistrement multiple des coopératifs sous la loi des coopératifs et celle des sociétés; et établir une démarche pour la mise en oeuvre

Les participants à l'atelier de l'E.A.F.F. sur la politique des coopératifs (de gauche à droite): *debout*. Stephen Muchiri (PDG, E.A.F.F.); Joseph Nkandu (Consultant et PDG, NUCAFE); Grace Ngambi (Trésorier, KEN-FAP), Philip Kiriro (Président, E.A.F.F.); Francis Kamande (Membre du conseil administratif, CAK); Tadesse Meskela (PDG, Oromia); Geza Varga

Indicateur clé	Ethiopie	Kenya	Ouganda
Les législations les plus récentes	Cooperative Societies Act No. 147/1990 avec Amendment Proclamation	Cooperative Societies Act (CAP) 490 Révisée 2005	Cooperative Societies Statute 1991
Nomre des coopératifs de base en	20,000	11,200	10,798
Membres (approx.)		6,100,000	500,000

L'atelier a rassemblé les représentants des coopératifs apex dans la région y compris l'Alliance des coopératifs du Kenya, l'Alliance des coopératifs ougandais, la Fédération des coopératifs tanzaniens, le coopératif des agriculteurs du café Oromia

que la loi modèle de la région ait des objectifs clairs et des principes directeurs tout en mettant l'accent sur les aspects suivants: encourager l'autodétermination chez les membres concernant la gouvernance et la gestion du

vre de la législation, avec l'inclusion des représentants du mouvement des coopératifs dans le cadre de la mise en oeuvre de la législation. Le principal public visé par l'E.A.F.F. pour la politique et la loi régionales demeure la

AU BURUNDI: L'ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS AVEC LE GOUVERNEMENT REGIONAL, CEPGL

La Communauté économique de la région des grands lacs (CEPGL) est une organisation gouvernementale régionale regroupant trois pays membres:— le Burundi, la RDC et le Rwanda. La CEPGL a été fondée en 1979, et relancée en avril 2007. L'agriculture et la sécurité alimentaire sont les composants principaux de l'objectif de cette organisation qui vise à réduire considérablement la pauvreté. Du 14 au 15 avril 2010, CAPAD (membres burundais de l'EAF) a organisé un forum des parties prenantes pour discuter du rôle de la CEPGL et sa pertinence à l'égard des agriculteurs dans la région.

Ce forum a rassemblé les agriculteurs venant des trois pays, le personnel de l'EAF, et les représentants des organisations des partenai-

res au développement. La CEPGL a été représentée par Madame Odette Kayitesi, la Directrice de l'Agriculture et la Sécurité alimentaire. Pendant les deux jours de cette réunion, les agriculteurs ont constamment demandé que leur participation soit plus active dans la conception et la mise en oeuvre des programmes du gouvernement.

Cette demande a été reçue par Madame Kayitesi, qui a proposé aux agriculteurs de présenter leurs demandes par le biais d'une voix unique. Elle a aussi proposé que les agriculteurs, par la voie de leur organisation globale, l'EAF, signent un accord avec la CEPGL. Cela renforcera les relations entre les deux organisations et en même temps, rendra plus forte la position des agriculteurs dans la formulation des politi-

ques. A part le chargé de politique, Mainza Mugoya, l'EAF a été représentée par deux membres du conseil administratif —Mme Annick Sezibera de la CAPAD (Burundi), et Mme Cesarie Kantarama de l'INGABO (Rwanda).

Les deux membres du conseil administratif ont accepté de proposer que l'EAF rédige et signe un accord avec la CEPGL lors de la réunion du Conseil administratif prévue pour mai 2010.

On reconnaît plusieurs avantages d'établir de relations formelles avec la CEPGL. Premièrement, la CEPGL a l'objectif de suivre le modèle de l'EAC en matière de l'intégration régionale ; d'établir



(Photo ci-dessus) M. Eliphaz Ndayiken-gurukiye, le Coordinateur de la CAPAD, montre la structure de la CAPAD et la façon dont l'organisation travaille en partenariat avec les agriculteurs en s'adressant à leurs préoccupations au

Cela assurera également la cohérence des intérêts des agriculteurs dans les deux organisations.

Deuxièmement, les agriculteurs dans la région de CEPGL font face à de défis uniques étant donné leur histoire récente assez tumultueuse. Cependant, avec un engagement plus pro-

RDC: LA DISCUSSION DE LA FOPAC AVEC LES PARLEMENTAIRES (GOMA)

La FOPAC, l'organisation qui chapeaute les agriculteurs dans la région du Nord Kivu en RDC a organisé une réunion pour les parties prenantes du secteur agricole à Goma, dans l'est de la RDC. La réunion a rassemblé les parlementaires et les représentants des agriculteurs pour la révision des politiques agricoles en vigueur et aussi pour le plaidoyer des politiques plus favorables aux

agriculteurs.

Cette réunion a repéré quatre composants principaux de la politique qui seront les thèmes primordiaux de la tâche du lobby et du plaidoyer pour la FOPAC en 2010. Ces composants sont l'accès à la terre, l'accès aux intrants, le soutien dans la production et la transformation et aussi le soutien dans le marketing. En ce qui concerne la terre, la FOPAC propose la démar-

cation claire de la terre pour l'agriculture, les forêts, l'exploitation minière, les réserves ou d'autres formes d'exploitation. Cela donnera la sûreté aux activités agricoles. En outre, les agriculteurs aimeraient avoir un éclaircissement concernant la mise en oeuvre de la loi agraire et de la loi de la coutume, qui se heurtent sur la gestion de la terre.

D'après la première, l'État a



Eastern Africa Farmers Federation

www.eaffu.org

Calendrier du plaidoyer pour l'EAFF (avril-



Activite	Mois	Lieu
Saisie illégale de la terre: l'EAFF mène une étude sur ce sujet. Cette enquête interrogera les motivations des acteurs impliqués dans ce problème, et attirera l'attention sur les cas particuliers qui ont entraîné des effets néfastes aux agriculteurs.	avril	Nairobi
Formation en politique: l'EAFF effectuera une formation pour les PDGs, les chargés de politique et les leaders sur la formulation de politique, son analyse et le plaidoyer.	juin	Nairobi
Intrants agricoles: l'EAFF mènera une étude pour repérer l'environnement politique le plus approprié pour assurer que les agriculteurs puissent accéder aux intrants agricoles à temps et d'une façon rentable.	mai	Nairobi
Le Sommet des chefs d'Etats de l'EAC: Le Président de l'EAFF, M. Kiroo participera au Sommet des chefs d'Etats de l'EAC à Arusha lors duquel les politiques sur le Changement climatique et la Sécurité alimentaire seront ratifiées.	avril	Arusha
Le forum sur la politique ASARECA : Le Président de l'EAFF assistera au forum sur la politique ASARECA concernant la stabilité des prix alimentaires dans la zone COMESA.	le 4 mai	Kigali

Les activités de politique et du plaidoyer de l'EAFF sont soutenues financièrement par:

- Centre de coopératifs suédois (SCC)
- Vredeseilanden (VECO)
- Union européenne (EU)
- Le Fond International pour le développement agricole (IFAD)
- Centre technique pour la coopération agricole et rurale(CTA)

Eritrea:

National Confederation of Eritrean Workers

Uganda:

Uganda Cooperative Alliance (UCA)

Republique Democratique du Congo :

Fédération des Organisations Producteurs du Congo au Nord-Kivu (FOPAC)

Contact: M. Etienne

Ligue Des Organisations Des Femmes Paymsannes Du Congo (LOFEPACO)

Contact:

Cooperatif Central Du Nord-Kivu (COOCENKI)

Contact:

Syndicat De Défense des Interets Paysans (SYDIP)

Contact:

Burundi:

Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD)

Contact: Dr. Annick Sezibera, Secrétaire Executif

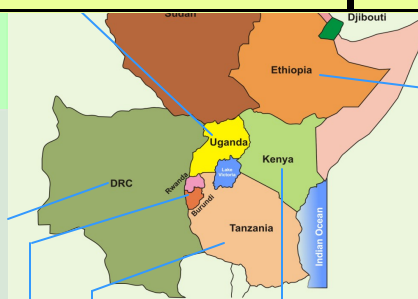
Rwanda

Syndicat des Agri-Eleveurs du Rwanda (IMBARAGA)

Contact: M. Juvenil Musine, PDG

Syndicat Rwandais des Agriculteurs et Eleveurs (INGABO)

Contact: Mr. Francois Mbabazi, Coordinator



(NCEW)

Contact: M. Tzeggai Moggos

Ethiopia:

Oromia Coffee Farmers Cooperative Union (OCFCU)

Kenya

Kenya National Federation of Agricultural Producers (KENFAP)

Contact: Dr. John Mutunga, PDG

Cooperative Alliance of Kenya (CAK)

Contact: M. Francis Munane, PDG

Tanzania:

MVIWATA

Contact: M. Steven Ruvuga, PDG

Tanzania Federation of Cooperatives (TFC)

Contact:

Agricultural Council of Tanzania (ACT)

Contact:

FOR MORE POUR LES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ CONTACTER:

M. Mainza Mugoya

Chargé des Programmes (Politique et Plaidoyer)

Nelleon Place, Rhapta Road

B.P. 13747 - 00800

Westlands, Nairobi

KENYA

Phone: +254 20 445 1691

Fax: +254 20 445 1691

E-mail: info@eaffu.org

Website: www.eaffu.org